

Le Télégramme

« Nous demandons une réunion d'explication » : dans le pays des Abers, la facture d'eau plonge des usagers dans la perplexité

Article réservé aux abonné(e)s - Lire pour 1 €



Par **Yann Le Gall**

Le 02 février 2026 à 17h57

Part de l'abonnement, de la consommation, dates des relevés... des usagers du pays des Abers se perdent dans la lecture des factures d'eau protéiformes. L'harmonisation arrive à point nommé.



Représentant des usagers au sein du conseil local d'exploitation de l'eau et de l'assainissement du pays des Abers, Philippe Dequesnes demande à la collectivité territoriale d'organiser des réunions d'explication des dernières factures d'eau et l'assainissement. Démarche appuyée par Hélène Jacopin et Françoise Le Vaillant, autres membres de l'association Kan an Dour.
(Photo Le Télégramme)

« Je suis très souvent interpellé par des personnes me disant ne rien comprendre à leur facture d'eau. Particulièrement cette année », rapporte Philippe Dequesnes, lui-même plutôt circonspect face à la complexité et la diversité des lignes de calculs déterminant le coût de la consommation en eau potable des 22 382 foyers ou locaux professionnels abonnés du pays des Abers. Pour le membre de l'association Kan an Dour et représentant des usagers au conseil local d'exploitation de l'eau et de l'assainissement, la nécessité

« d'organiser des réunions publiques » s'impose à la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA). « Ce qui pourrait aider, ce serait un petit document pédagogique expliquant la lecture de la facture », préfère Andrew Lincoln, vice-président de la CCPA aux ressources et moyens. « On peut aussi appeler la communauté de communes (au siège, à Plabennec). Toute la journée, des agents répondent aux questions des usagers et prennent le temps d'expliquer les factures », ajoute Yannick Coroller, directeur général des services de la collectivité territoriale.

Convergence de neuf facturations différentes

« Ce sera plus clair et la même chose pour tout le monde à partir du 1er janvier 2027 », rassure Andrew Lincoln. À cette date, l'harmonisation des modalités de facturation, des grilles de tarifs de consommation, de parts d'abonnements et autres éléments comptables répondront au principe d'égalité d'accès au service public pour tous les habitants du territoire.



Andrew Lincoln (vice-président de la communauté de communes du pays des Abers aux ressources et moyens) rappelle que l'harmonisation des factures d'eau et d'assainissement des usagers du territoire « relève de l'égalité au service public ». Un processus de convergence « réalisé en seulement six ans, alors que le Conseil d'État préconise douze ans », ajoute Yannick Coroller, directeur général des services, garant de la qualité du travail de bénédictins accompli par le service de gestion renforcé de la collectivité. (Photo Le Télégramme/Yann Le Gall)